

INAUGURATION DE LA MAISON BLEUE 41
UN LIEU UNIQUE POUR LE MAINTIEN À DOMICILE
DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

Face à la problématique grandissante du vieillissement, à la perte d'autonomie et au souhait de 9 français sur 10 de vieillir à leur domicile, le Conseil Général de Loir-et-Cher fait de l'autonomie un enjeu prioritaire en inaugurant ce mercredi 10 avril, la Maison Bleue 41 : une structure unique en France qui répond aux besoins d'adaptation de l'habitat pour pallier les difficultés engendrées par la perte d'autonomie.

Un lieu unique en France

La vocation rendant unique la Maison Bleue 41 est d'aider tout l'écosystème concerné : **les personnes âgées** qui anticipent leur vieillissement, **les personnes en perte d'autonomie** mais également **les familles et aidants ainsi que les professionnels du BTP** concernés par l'adaptation des logements.

Un aménagement répondant à plusieurs objectifs

La Maison Bleue 41 est une habitation dont le rez-de-chaussée a été aménagé pour **regrouper un espace de solutions domotiques, techniques et innovantes** permettant le maintien à domicile, autour de trois axes : **le préventif, l'aide technique à la personne, l'aide à l'aidant.**

À l'étage de la Maison Bleue 41, chacune de ces parties-prenantes pourra être informée, conseillée et accompagnée dans ses démarches respectives par les différents services professionnels en place, à savoir :

- **Vivre Autonome 41** : un service départemental dont le but est d'apporter des informations sur tous les aspects de la vie des personnes âgées ;
- **La MAIA-Maillage 41** (Maison pour l'Autonomie pour l'Intégration des Malades Alzheimer) : un dispositif innovant de proximité organisé pour simplifier le parcours de santé des personnes âgées et de leurs aidants sur un territoire donné.

La Maison Bleue 41, une initiative qui fait partie intégrante d'un projet global

La Maison Bleue constitue **un des quatre axes du projet « Bien-être et Autonomie » du Département.** Elle constitue un investissement d'avenir destiné à **faire évoluer les mentalités, les logements de demain et les liens entre tous les professionnels** concernés par la perte d'autonomie.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12